



Montreuil, le 01 avril 2020

LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS

LES CHEMINOTS DE L'ÉQUIPEMENT NE SONT PAS DES COBAYES !

Depuis le début de la crise sanitaire, la Fédération CGT des cheminots est intervenue à tous les niveaux de l'entreprise pour imposer des mesures de protection pour les cheminots de l'Équipement.

Alors que le pic de l'épidémie se profile dans les jours à venir, la direction compte exposer les cheminots pour des chantiers ni urgents ni essentiels en expérimentant des gestes métiers « adaptés ».

Le confinement déclenché le 16 mars dernier a engendré la fermeture des chantiers d'investissement et la mise au ralenti de nombreux collectifs de travail. Une note d'information, publiée par la Direction de l'entreprise ce même jour, précisait de nombreux points allant de la garde des enfants au maintien des salaires, les dotations de lingettes et la fourniture de gel hydroalcoolique. Partout, la CGT a revendiqué que seules les activités essentielles à la continuité du Service Public ferroviaire et à la sécurité soient maintenues, et ce jusqu'au terme de la période de confinement.

Aujourd'hui, la direction de SNCF Réseau envisage de relancer la production à grande échelle, en s'appuyant sur des « fiches prévention » rédigées sur le coin d'un bureau à Saint-Denis, et décrivant une trentaine de situations professionnelles et gestes métiers à adapter pour éviter les contaminations.

Certaines fiches décrivent des situations où les gestes métiers à mettre en œuvre permettent de douter du respect des gestes barrière dont la primauté a été sans cesse réaffirmée.

Pour la CGT, c'est inacceptable !

Dans nos métiers, le travail en équipe est très souvent la règle. La mise en œuvre des processus repris dans ces fiches apparaît difficile à appliquer pour un remplacement de rail, la pose d'une LTV, ou bien encore le seul fait de travailler dans un EIV... Pour cela, la Direction aurait obtenu du Gouvernement l'autorisation de se doter de masques chirurgicaux qui font tant défaut aux professionnels de santé !

Avec cette reprise à marche forcée, c'est la sécurité et la santé des cheminots de l'Équipement qui sont mises à mal.

La CGT rappelle aux cheminots qu'ils peuvent faire usage de leur droit de retrait si un quelconque danger pour leur santé ou leur vie survenait.

